



**ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS A UN  
COMPTE BLOQUE « CAPITAL SOCIAL »**

**Art. 78 et 83 loi du 24/07/66**

**Art. 62 décret du 23/03/67**

Je soussigné(e) Vincent Biot agissant en qualité de Directeur de Clientèle Spécialisée

de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE , ayant son siège au 106 quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX, et immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n° 434 651 246

Atteste qu'une somme de 1 000 € a été versée à un compte bloqué 23132480117

Pour la société en formation [Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#)

A l'agence de SARL 2MCS .

Le versement se décompose comme suit :

Dépositaire	Montant
Jean-Bernard Pinault	1 000 €

La Caisse Régionale agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des Sociétés et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Fait à Tonneins

le 15/02/2024

*Signature,*

 **CRÉDIT AGRICOLE  
D'AQUITAINE**  
**Espace Pro BP Albret Confluent**  
Place Jean Jaurès - 47400.TONNEINS  
Tél 05 53 69 24 63 - Fax 05 53 93 30 15  
probp.albretconfluent@ca-aquitaine.fr